



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Paris, le 17 février 2016

Fin de la loi des 100 chevaux : une attente interminable Les parlementaires se mobilisent.

Depuis le début de l'année 2016, les motards et la filière motorcycle sont dans l'attente d'un décret mettant fin aux bridages des deux-roues motorisés à 100 chevaux.

Ce dernier fait suite à un règlement européen applicable dans l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2016 qui vise à « *supprimer la possibilité qu'un état membre puisse brider la puissance des motocyclettes neuves* ».

A date, ce décret n'a toujours pas été publié et il se pourrait qu'il ne le soit pas avant plusieurs mois...

Le Club du Deux-Roues Motorisé composé de parlementaires, d'élus locaux et de constructeurs exprime son inquiétude. Il a ainsi saisi Monsieur le Premier Ministre, Manuel Valls, dans un courrier en date du mercredi 17 février. Ce courrier signé des co-présidents du Club du Deux-Roues Motorisé, **Stéphane Travert**, Député PS de la Manche et **Philippe Vitel**, Député Les Républicains du Var et de **Jérôme Lambert**, Député Radical de Charente, se fait le reflet des inquiétudes du secteur.

Ils indiquent que : « *dans un contexte d'urgence pour la filière, nous serions reconnaissants [au gouvernement] de bien vouloir nous préciser la date de publication de cet arrêté* ».

Le Club du Deux-Roues Motorisé souhaite que cette situation trouve une issue rapide à la fois pour les clients de deux-roues motorisés qui ne peuvent être livrés de leur véhicule et pour les professionnels du secteur qui se trouvent dans une situation financière délicate. Le club et ses membres restent attentifs à ces évolutions.